

COMMUNE DE LEMMES

Département de la MEUSE

PLAN LOCAL D'URBANISME



Prescrit par délibération du conseil municipal
du 11 mars 2005
Arrêté par délibération du conseil municipal
du 11 mai 2007
Approuvé par délibération du conseil municipal
du 31 janvier 2008



2 – PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE

HERREYE JB & JULIEN C

ORDRE DES
GEOMETRES EXPERTS

HERREYE & JULIEN
S.A.R.L de Géomètres Experts Associés
Au Capital social de: 8000 €
1 rue de la Libération – BP20051
54203 TOUL cedex
Tél. : 03 83 43 12 14 Fax. : 03 83 63 22 26
Courriel : herreye-et-julien@wanadoo.fr

Le **Projet d'Aménagement et de Développement Durable** définit les orientations d'urbanisme et d'aménagement retenues par la commune, notamment en vue de favoriser le renouvellement urbain et de préserver la qualité architecturale et l'environnementale (Art R.123.3 du code de l'Urbanisme).

LES GRANDES ORIENTATIONS DE LA COMMUNE

1- Equilibre de l'habitat

- 1.a- Inciter la construction pavillonnaire
- 1.b- Acheter des constructions à réhabiliter en vue de réaliser des logements collectifs (favoriser la mixité sociale)
- 1.c- Prévoir un lotissement.

2- Développement économique

- 2.a- Permettre aux entreprises de venir s'installer sur la commune
- 2.b- Favoriser l'intégration des entreprises dans le paysage urbain

3- Aménagement de l'espace

- 3.a- Gestion des entrées de ville
- 3.b- Constitution de réserves foncières destinées à l'habitat
- 3.c- Création de place de stationnement
- 3.d- Amélioration du réseau viaire
- 3.e- Compléter le réseau de chemins communaux
- 3.f- Permettre l'étirement du village
- 3.g- Préservation du petit patrimoine

4- Environnement

- 4.a- Protection des milieux naturels et du paysage
- 4.b- Protection des bois contre le défrichement
- 4.c- Conserver la protection liée au captage d'eau potable et la zone de « l'étang »

5- Equipements et services publics

- 5.a- Extension du cimetière
- 5.b- Création d'une salle communale
- 5.c- Création d'un espace de jeux
- 5.d- Aménagement d'une place pour la fête foraine
- 5.e- Aménagement d'un parc de stationnement pour poids lourds
- 5.f- Réhabilitation de logements communaux (mairie, local technique, logement communal...)

6- Sécurité et salubrité publiques

- 6.a- Mise en place d'un système de réception et de traitement des eaux usées
- 6.b- Sécurisation de carrefours dangereux
- 6.c- Interdire les accès sur la voie sacrée

7- Actions de développement durable

- 7.a- Permettre le développement des énergies renouvelables sur la commune